

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221201-2022_12_01_027-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y

M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau

Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura

Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Duprey, M. Martin S.



Recu en préfecture le 01/12/2022

Publié le





Délibération n° 12-01 du 1 décembre 2022

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU PLAN DE CONSOLIDATION DE LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (CGLLS) POUR LE COMPTE DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – PROTOCOLE D'AIDE CGLLS POUR LA PÉRIODE 2021-2028.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 9-1 en date du 26 février 2008 approuvant le protocole de consolidation CGLLS 2008-2013.

Vu sa délibération n° 6-6 en date du 20 juin 2013 approuvant l'avenant au protocole de consolidation CGLLS 2012-2017,

Vu sa délibération n° 08-05 en date du 13 octobre 2016 approuvant l'avenant n°2 au protocole de consolidation CGLLS 2015-2020,

Vu sa délibération n° 08-03 en date du 3 décembre 2020 approuvant la convention cadre avec Seine-Saint-Denis habitat pour la période 2021-2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- CONFIRME l'engagement financier du Département au plan de consolidation à 31 millions d'euros pour la période 2021-2026, dont 8 millions d'euros déjà versés ;
- APPROUVE le nouveau protocole d'aide de l'OPH Seine-Saint-Denis de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour le compte de Seine-Saint-Denis Habitat , pour la période 2021-2028 ;



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221201-2022_12_01_027-DE

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit protocole au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Monot, M. Sadi, M. Monany

Mme Denis n'use pas du pouvoir de Mme Azoug

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.